

# **REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 20h30**

L'an deux mille vingt et un et le jeudi premier juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle de Sainte-Christie d'Armagnac sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

**Etaient présents** : **BOURROUILLAN** : GOUANELLE Vincent, **CAUPENNE d'ARMAGNAC** : GUICHEBAROU Patrick, **LE HOUGA** : FEUILLET-GALABERT Patricia, MANCIET Aline, MATHIEU Jean-Marie et MESTRES Michèle, **ESPAS** : CAZERES Pierre, **LANNE-SOUBIRAN** : PONS Michel, **LAUJUZZAN** : NALIS Patrick (suppléant de LASSALLE Patrick), **LOUBEDAT** : SEMPE Bernard, **LUPPE-VIOLLES** : LACOSTE David, **MAGNAN** : DUCLAVE Jean, **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe et GARBAY Stéphane, **MONGUILHEM** : DUCERE Jean, **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : SAUQUES Philippe, **MORMES** : SPOERRY Quitterie, **NOGARO** : DROUARD Jean-Claude et HAMEL Bernard, **SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC** : SAINT-MARTIN Thierry, **SAINTE-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie, **SAINTE-MARTIN D'ARMAGNAC** : ARTIGOLE Éric, **SALLES d'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît, **SORBETS** : LAMOTHE Laurent, **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques, **URGOSSE** : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés** : **CAUPENNE d'ARMAGNAC** : ORTEGA-HUESO Josiane (pouvoir à GUICHEBAROU Patrick), **CRAVENCERES** : LARRANDABURU Jean-Pierre, **LE HOUGA** : DESJARDINS Lionel (pouvoir à FEUILLET-GALABERT Patricia), **LAUJUZZAN** : LASSALLE Patrick (remplacé par NALIS Patrick), **NOGARO** : LAFFORGUE Daniel, PEYRET Christian, MARTINOT Maryse, MARQUE Magali, LARRIEU Edith, CARRERE-CAMPISTRON Christine, **PERCHEDE** : CUVELIER Christian, **SION** : DUPUY-MITERRAND Elisabeth (pouvoir à SAINT-PE Anne-Marie).

**Absent** : **ARBLADE-LE-HAUT** : VERRIER Jean-Marie, **BETOUS** : MENGELLE Jean-Marie, **NOGARO** : BELTRI Joseph.

## **Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du Conseil du 31 mars 2021
- Démographie médicale : bourse d'étude
- Enfance Jeunesse :
  - o Chantiers jeunes
  - o Multi-accueil
  - o Pôle Enfance Jeunesse du Houga : choix des entreprises
- Ressources humaines : modification du tableau des emplois et RIFSEEP
- Questions diverses

**Secrétaire de séance** : FEUILLET-GALABERT Patricia

M. Vincent GOUANELLE remercie la commune de Sainte-Christie d'Armagnac de recevoir la réunion du Conseil Communautaire.

## **I. Approbation du compte-rendu du Conseil du 31 mars 2021**

Le compte-rendu du 31 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **II. Démographie médicale : bourse d'étude**

Monsieur le Président **EXPOSE** :

Afin de compléter l'action de soutien de la communauté de communes à la démographie médicale, le Bureau a proposé à la Conférence des Maires réunie le 07 juin d'envisager la mise en place d'une bourse d'étude pour des étudiants en médecine permettant ainsi d'avoir un effet à plus long terme.

Le principe de cette bourse d'étude pourrait être le suivant :

- Attribution d'une aide financière d'un montant de 500€/mois ;
- Pour les étudiants en médecine sur les 4 dernières années de cursus ;
- Obligation d'installation pendant 5 ans sur la CCBA à l'issue de sa formation, à titre majoritairement libéral ;
- A défaut remboursement des aides versées si non-respect des engagements contractuels.

Monsieur le Président demande ensuite à l'Assemblée de poser toute question utile et de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu les articles L. 1511-8 et D. 1511-52 à D. 1511-54 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux collectivités de prévoir une bourse d'étude pour les étudiants en médecine, en contrepartie d'un engagement de la part de l'étudiant à venir s'installer sur son territoire pendant un certain délai ;

Vu l'offre de soins insuffisante et les difficultés dans l'accès aux soins ;

- **APPROUVE** la mise en place d'une bourse d'étude telle que décrite ci-dessus et le projet de convention proposé,
- **AUTORISE**, Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

### III. Enfance Jeunesse

#### o Chantiers jeunes

Monsieur le Président **EXPOSE** :

Comme les années précédentes, dans le cadre du dispositif « Chantiers Jeunes » qui se déroulera durant le mois de juillet prochain et début août, la Communauté de Communes est susceptible d'accueillir des adolescents pour des activités liées à ses propres besoins.

En conséquence, il propose de mettre en œuvre une gratification sur la base de celle existant précédemment, soit 120 € par jeune pour une période complète (10 jours). Cette gratification étant proratisée pour les cas où les périodes de présence seraient incomplètes.

En outre, dans une perspective de simplification comptable et en concertation avec le Trésor Public, il propose que l'ensemble des gratifications soit versé par la Communauté de Communes qui sollicitera le remboursement des communes concernées.

Par ailleurs, des « enveloppes bonus » sont habituellement données aux jeunes (entrées cinéma, carte cadeau Carrefour/Spar, inscription au Code de la route) sous réserve de respecter certaines exigences (participations à des après-midi de sensibilisation...).

Au regard de la situation économique actuelle liée au « contexte COVID », il propose d'engager une démarche pour qu'un système complémentaire de bons d'achat puisse être mis en place auprès des commerçants locaux. Dans l'hypothèse d'un avis favorable, il propose de fixer à 20 € le montant de ces bons d'achats.

Monsieur le Président demande ensuite à l'Assemblée de poser toute question utile et de se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place des gratifications et les modalités administratives afférentes telles qu'exposées, ainsi que le système complémentaire de bons d'achat,
- **AUTORISE**, Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

#### o Multi-accueil

Monsieur le Président **EXPOSE** :

En perspective du renouvellement de la Convention Territoriale Globale de la communauté de communes, un questionnaire a été réalisé sur la thématique de la petite enfance. Parmi les principaux enseignements tirés de ce travail, il ressort le besoin de faire évoluer le nombre de jours d'ouverture du Multi-accueil communautaire, ouvert seulement les mardis et mercredis.

Cette demande est confortée par les contacts établis par le Multi-accueil et le nombre important de familles sur liste d'attente. En parallèle de ce constat, un travail a été mené en partenariat avec le Relais d'Assistantes Maternelles afin de voir si ces demandes peuvent trouver une issue auprès d'assistantes maternelles. Or, ce n'est pas le cas dans la mesure où les accueils concernés relèvent d'une démarche sociale auprès de familles en précarité (isolement, financier, santé, « sans papiers », ...) ou sont de véritables choix des familles d'opter pour un mode d'accueil collectif.

Aujourd'hui le Multi-accueil communautaire ne permet pas de répondre aux demandes des familles malgré l'utilisation d'une possibilité d'accueil en surnombre à hauteur de 10% ou d'accueil d'urgence.

Aussi, sur la base de la capacité d'accueil actuelle (14 places), il propose de modifier les modalités d'ouverture du Multi-accueil en ouvrant la structure du mardi au vendredi de 8h00 à 18h30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Monsieur le Président demande ensuite à l'Assemblée de poser toute question utile et de se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** :

- L'ouverture du multi-accueil communautaire du mardi au vendredi de 8h00 à 18h30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- Le maintien d'une jauge de 14 places ;
- La priorisation des enfants déjà accueillis par la structure.

- **AUTORISE**, Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

Monsieur le Président **EXPOSE** :

Afin de permettre un accompagnement financier des évolutions entreprises par voie d'avenants qui pourraient être mises en œuvre avant la fin du Contrat Enfance Jeunesse/Convention Territoriale Globale en cours, il semble opportun que la communauté de communes se prononce sur le principe d'une Convention Territoriale Globale en 2022.

Monsieur le Président demande ensuite à l'Assemblée de poser toute question utile et de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'une signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF du Gers en 2022

- **AUTORISE**, Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

o Pôle Enfance Jeunesse du Houga : choix des entreprises

Monsieur le Président **EXPOSE** :

Le 31 mars dernier le Conseil Communautaire a approuvé l'Avant-Projet Définitif du Pôle Enfance Jeunesse intercommunal du Houga et le lancement des consultations relatives aux marchés publics correspondants.

Ainsi, un avis d'appel public à concurrence est paru dans La dépêche du Midi le 30 mai 2021 et une parution dématérialisée a été publiée sur la plateforme [www.marches.gers.fr](http://www.marches.gers.fr). La date limite de remise des offres avait été fixée au 31 mai 2021.

14 lots composaient le Dossier de Consultation des Entreprises. Des offres ont été formulées pour l'ensemble des lots à l'exception du lot « Espaces verts ».

Le cabinet ADXL en charge de l'analyse des offres, propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Nom de l'entreprise proposée	Montant de l'offre de base (€ HT)	Montant des options (€ HT)	Montant de l'offre globale (€ HT)
VRD	LA ROUTE OUVRIERE ATURINE	62 768,50 €	20 546,00 €	83 314,50 €
Maçonnerie / Gros-œuvre	BRISCADIEU	112 850,15 €	-	112 850,15 €
Charpente	SARL LAMARQUE	244 266,60 €	11 800,00 €	255 066,60 €
Etanchéité	DEVISME	27 113,23 €	30 420,75 €	57 206,00 €
Zinguerie	GOUTTIERES ALU 32	7 026,07 €	-	7 026,07 €
Menuiseries extérieures	CASTAING	48 232,96 €	-	48 232,96 €
Plâtrerie /Isolation	ACACIO	90 322,78 €	-	90 322,78 €
Menuiseries intérieures	BOUSSES	67 137,15 €	-	67 137,15 €
Carrelage / Faïence	LARY	36 682,61 €	-	36 682,61 €
Peinture	MARQUE	18 313,04 €	-	18 313,04 €
Revêtement sols souples	MARQUE	22 554,33 €	-	22 554,33 €
Chauffage / ventilation refroidissement / plomberie	LABARBE et MANO	80 640,49 €	-	80 640,49 €
Electricité courants forts et faibles	SERTELEC	42 496,55 €	-	42 496,55 €

A noter que le lot « Espaces verts » avait été mis dans la consultation afin de disposer d'offres éventuelles mais qu'il figurait en option dans l'Avant-Projet Définitif (APD). En l'occurrence, il restera possible de réaliser les travaux correspondants en régie ou de solliciter directement des entreprises.

Monsieur le Président demande ensuite à l'Assemblée de poser toute question utile et de se prononcer sur ces propositions. Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, l'attribution des marchés de travaux telle que proposée ci-dessus par le maître d'œuvre,
- **AUTORISE**, Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision et notamment l'engagement éventuel des options proposées.

#### **IV. Ressources humaines : modification du tableau des emplois et RIFSEEP**

Monsieur le Président **EXPOSE** :

En lien avec les besoins et les organisations des services communautaires, il serait judicieux de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 15 septembre 2021 :

Adaptation de poste	Coordination/Direction Enfance Jeunesse	1	35	- Coordination, encadrement et animation des équipes Enfance Jeunesse ; - Gestion administrative et financière ; - Mise en œuvre, suivi et évaluation des engagements contractuels avec les partenaires financiers.	Rédacteurs ou animateurs territoriaux
Création de poste	Chargé(e) de Coopération Territoriale	1	35	- Mise en œuvre des orientations stratégiques de la Convention Territoriale Globale ; - Pilotage et contractualisation de projets ; - Gestion administrative et financière ; - Mise en œuvre, suivi et évaluation des engagements contractuels avec les partenaires financiers.	Rédacteurs ou animateurs territoriaux

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications du tableau des emplois ci-dessus mentionnées et le nouveau tableau des emplois annexé à présente délibération.

**AUTORISE**, Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les modifications proposées dans le rapport N°26-2021 figurant dans le dossier transmis à chaque conseiller communautaire visant à adapter le RIFSEEP aux modifications du tableau des emplois ci-dessus exposées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'instituer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 selon les modalités ci-dessus rappelées et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

**AUTORISE**, Monsieur le Président à procéder à la mise en œuvre et au suivi de la présente décision et à signer tout document afférent à cette démarche.

#### **V. Questions diverses**

FPIC 2021 :

Il n'est pas souhaité déroger à la répartition de droit commun établie par l'Etat ; en conséquence, aucune délibération dérogatoire ne sera prise.

Programmation culturelle :

Monsieur le Président rappelle la programmation estivale mise en place baptisée « Echappées curieuses » ainsi que l'Ecofête de Perchède.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, le Président clôture la séance à 21h15.

Le Président,

Vincent GOUANELLE.